

Règlement du Marathon Photo 2024

Les participants doivent prendre connaissance du présent règlement qui s'impose à eux.

DÉROULÉ DU MARATHON PHOTO

Le samedi 13 avril 2024 à 13h15, les participants sont invités à se rendre au point de départ du Marathon Photo qui sera communiqué aux inscrits (point de départ situé sur le périmètre d'Euroméditerranée), afin de retirer le sac du Marathon (les chasubles, un plan du périmètre de l'opération Euroméditerranée, une feuille de route où est indiqué le prochain lieu de rendez-vous et l'autorisation de droit à l'image d'une tierce personne).

A 14h00, le premier thème est tiré au sort et les équipes ont 45 minutes pour faire leur photographie. A 14h45, au lieu indiqué sur la feuille de route, le prochain thème est annoncé et ainsi de suite chaque trois quarts d'heure jusqu'à 16h30. Une thématique sera dédiée au prix du public, elle sera à illustrer le long du parcours et à poster avant 17h. En 3 heures, chaque équipe devra réaliser 5 photos.

Un seul cliché par thème est autorisé. Celui-ci devra être posté sur le compte Instagram mentionné lors de l'inscription, avec les hashtags indiqués sur le dépliant d'étape. Si les participants souhaitent poster plus de photos de l'évènement ou du périmètre, ils pourront utiliser le hashtag #euromediterranee, mais celles-ci ne seront pas prises en compte par le jury.

L'usage du drone est interdit.

INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

La participation au Marathon Photo Euroméditerranée est réservée aux amateurs et non aux professionnels de la photographie.

Les participants s'inscrivent en famille ou entre amis et forment ainsi une équipe de deux personnes minimum et cinq personnes maximum. **Les équipes peuvent comporter une ou des personne(s) mineure(s) à condition que le chef d'équipe soit majeur et que le ou les mineur(s) en question puisse justifier d'une autorisation parentale, s'il n'est pas accompagné d'un de ses parents.**

Si vous êtes seul(e) et que vous souhaitez vous inscrire au marathon, contactez-nous au 06 03 18 54 06 pour que nous vous associons à d'autres inscrits afin de former une équipe.

LOTS ET DÉSIGNATION DES LAURÉATS

DÉSIGNATION DES LAURÉATS

Un jury de professionnels se réunira le jour même en simultané de l'évènement pour attribuer les prix. Chaque thème sera récompensé d'un prix. Le public pourra voter sur la page Facebook d'Euroméditerranée pour le prix du public la semaine suivant le marathon.

Les critères de sélection du jury sont : respect du thème imposé, originalité de son traitement et créativité.

Les résultats seront communiqués le samedi 13 avril 2024 à partir de 17h15 à La Coque, place basse, place Henri Verneuil, 13002 Marseille. Les votes pour le prix du public seront comptabilisés jusqu'à 14h le lundi 22 avril 2024. Les résultats seront communiqués via la page Facebook d'Euroméditerranée le lundi 22 avril 2024 à 17h.

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer les photographies à caractère diffamatoire, injurieux, choquant, pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur. Le participant ne pourra pas contester cette décision.

LOTS

Les lots attribués seront en lien avec la ville et les activités proposées sur le périmètre du projet Euroméditerranée.

ATTRIBUTION DES LOTS

L'annonce des gagnants et la remise des prix seront faites le samedi 13 avril 2024 à 17h15 à La Coque, place basse, place Henri Verneuil, 13002 Marseille. La liste des gagnants sera annoncée également sur le site internet de l'organisateur. Dans l'hypothèse où le gagnant n'aurait pu retirer son lot le samedi 13 avril 2024, il pourra le faire en prenant contact directement avec l'organisateur par téléphone. Au-delà du 1er juin 2024, l'absence de retrait du lot vaudra abandon de celui-ci.

Les lots ne sont pas échangeables ou remplaçables contre un autre objet ou dotation, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont interdits.

DECLARATION ET RESPONSABILITÉ

Il est ici précisé que le Règlement du Concours Photo n'a pas fait l'objet d'un dépôt auprès d'une étude d'huissier ainsi qu'il est dorénavant prévu par la réglementation en vigueur et applicable aux jeux et concours.

La participation à ce Concours Photo implique l'acceptation sans réserve du Règlement dans son intégralité ainsi qu'il est prévu ci-avant.

Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du Participant.

L'EPAEM tranchera souverainement tout litige relatif au concours et à son Règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du Règlement, les mécanismes ou les modalités du Concours Photo, ou encore s'agissant de la liste des Lauréats.

En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandée avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation des résultats.

L'EPA Euroméditerranée se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le Concours Photo. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Ce concours n'est pas géré ou sponsorisé par Instagram ou Facebook que l'EPA Euroméditerranée décharge de toute responsabilité. Les informations qui sont données, seront transmises à l'EPA Euroméditerranée et non aux sociétés susmentionnées. Ces informations sont uniquement utilisées pour contacter les participants dans le cadre de ce concours.